

**Compte-Rendu
Comité Social d'Administration Local
du 10 juillet 2025**

**Pour le directeur et son adjoint, tout va bien à la
DGFIP et à la DDFIP de la Marne !!!
MERCI PATRON !!!**

En déclaration liminaire, la CGT a interpellé la direction sur le nombre élevé d'agent.e.s de la DGFIP qui se sont suicidé.e.s (13) ou qui ont tenté de le faire (8) depuis le début de l'année :

– il y a une minimisation voire un déni de l'Administration à l'égard de cette série de suicides. L'Administration écarte toute part de responsabilité d'un revers de main. La DG met sous le silence tous ces collègues qui se sont donnés la mort ;

– Eric LOMBARD, notre ministre, a même affirmé avec aplomb que "C'est une situation [...] que je n'estime pas liée à des raisons ni d'organisation, ni de charge de travail, ni de management". Une conclusion assez hâtive ;

– et la réponse de notre directeur local, Monsieur SOULIÉ, est en conformité avec la position de la DG et consiste même à faire peser la responsabilité sur les agent.e.s, car au mal-être au travail, le directeur répond qu'il n'y a pas de problème d'effectif en local, mais en plus cette situation résulterait de l'inadaptation des agent.e.s au changement et d'un défaut de management de proximité qui ne parvient pas à remplir son rôle d'accompagnement !

La CGT a aussi demandé de traiter les points suivants, non inscrits à l'ordre du jour, dès le début du CSAL.

Mouvements locaux de mutation des agents de catégorie B et C

La direction a refusé et continue de refuser de communiquer aux organisations syndicales les éléments permettant de justifier la réalisation des mouvements locaux de mutation des catégories B et C.

Beaucoup d'agent-e-s sont sans réponse à leurs légitimes questions : Pourquoi n'ai-je pas eu ma mutation alors qu'il existe des postes vacants dans les services que j'ai demandés ? Quels sont les emplois que la direction a décidé de geler ? La direction a-t-elle déroulé tout le mouvement jusqu'au bout (cascades...) ? Pourquoi n'ai-je pas obtenu ma mutation alors qu'un-e autre agent-e avec moins d'ancienneté administrative l'a obtenue ? D'autres complètent avec : « pourtant j'ai une priorité ? » Ai-je été primé-e à tort ? Quelles sont mes chances d'obtenir tel poste ou telle résidence l'année prochaine ? Je souhaite passer des concours et examens mais avant je veux connaître mes chances de revenir dans le département et dans telle résidence ?

La CGT ne remet pas en cause l'impartialité de la direction, mais nous ne pouvons certifier que les règles ont bien été respectées.

L'opacité règne sur la réalisation des mouvements locaux de mutation. Ce manque de transparence tue la confiance que les collègues pouvaient avoir en notre Direction et leur donne le sentiment de subir des décisions arbitraires.

Mutation au choix des inspecteurs

La CGT a demandé à la direction son sentiment concernant les premières fiches de poste publiées en local.

Tout va bien, tout se déroule très bien, voilà sa réponse.

La CGT a dénoncé ce mode de mutation et le clientélisme qui en découle. Elle a aussi dénoncé les faux espoirs donnés aux agent-e-s sur certains postes. En effet, des inspecteurs étaient déjà retenus avant même la publication des fiches de poste, ou au contraire, la date limite pour postuler était prolongée (pourquoi ? Officiellement nous l'ignorons... donc on préfère laisser planer les suspicions).

Démantèlement du PCE

La CGT a demandé à la direction de dévoiler son plan concernant le démantèlement du PCE de Reims et de son antenne à Épernay.

La réponse de la direction était lunaire : ils réfléchissent mais aucun plan n'a été arrêté. Ils ne connaissent pas encore le nombre précis d'emplois transférés aux SIE, si le transfert de la mission Expertise se fera sur les 2 SIE du département ou un seul et lequel, le maintien ou non de l'antenne d'Épernay...

Par contre, ils savent qu'ils vont publier début septembre des fiches de poste pour le PCE de Reims : des emplois d'inspecteurs de l'antenne d'Épernay.

Comment est-ce possible alors que les chefs de services ont communiqué aux agents et ont indiqué le nombre d'emplois transférés par catégorie aux SIE d'Épernay et de Reims, la disparition de l'antenne d'Épernay et les emplois d'Épernay transférés au PCE de Reims ???

Ils sont trop forts dans notre direction : rien n'est arrêté, ils ignorent... mais dans le même temps nous avons des chefs de services qui communiquent des informations précises et une direction qui annonce publier début septembre des fiches de poste pour le PCE de Reims sur des emplois qui n'existent pas.

À notre demande de tenir un CSAL sur le démantèlement du PCE et les garanties offertes aux agents avant la publication des fiches de poste, afin de donner toutes les informations aux agents concernés par cette restructuration et qu'ils puissent se positionner en toute connaissance de cause, la direction a, sans surprise, refusé et fait le choix de l'opacité. Une fois de plus ce sont les agent·e·s qui en pâtissent.

Encore mieux, la direction va publier début septembre des fiches de poste ALD et régularisera après le CSAL de novembre la situation administrative des agent·e·s retenu·e·s.

ET APRÈS TOUT CA, LA DIRECTION NE COMPREND PAS LES RÉSULTATS NÉGATIFS DE L'OBSERVATION INTERNE !!! (résultats négatifs qu'elle juge, pourtant, satisfaisants)

Points divers

- Bilan des entretiens professionnels : 11 recours hiérarchiques (2A+, 2A, 5B et 2C) et 3 recours en CAPN (1A, 1B et 1C).

La CGT attire de nouveau votre attention sur l'importance de l'entretien professionnel pour lequel le recours en CAP existe toujours. En effet l'administration se sert du Compte Rendu d'Entretien Professionnel, CREP, pour tout ce qui est promotion par liste d'aptitude mais également par tableau d'avancement, sans oublier le nombre des postes au choix qui augmente significativement au niveau national et la casse des règles de gestion.

- Bilan du service civique et des apprentis :

La CGT a condamné l'augmentation exponentielle des recrutements pour pallier le manque d'agents. Elle a demandé à la direction si les services fonctionneraient moins bien sans ces personnes sous rémunérées et non formées ? Réponse de la direction : il est vrai que c'est une aide précieuse dans un contexte d'effectifs insuffisants, ex : un apprenti a traité tous les contentieux des bailleurs sociaux.

- Bilan de l'activité 2024 des EDR :

18 agent·e·s (en 4 ans, l'équipe est passée de 21 agents à 17 car encore une suppression d'emploi en 2025). La CGT a demandé à la direction est ce que les agents EDR sont satisfaits des nouvelles conditions d'exercice avec maximum 2 jours en présentiel par semaine ? Il s'agit uniquement d'un choix purement budgétaire de la direction qui ne répond pas aux besoins des services et aux attentes des EDR. Réponse de la direction : en cas de nécessité et sous demande justifiée des responsables de service, la direction fait preuve de souplesse et accepte plus de 2 jours en présentiel. Et au sujet des suppressions d'emplois, la direction répond : « vous voyez bien, même les services de direction sont solidaires des suppressions d'emplois ». Réponse d'une organisation syndicale : quand vous supprimez un emploi EDR, c'est un emploi dans les services que vous supprimez, car les EDR interviennent dans les services !

En conclusion de ce CSAL, nous devrions arrêter de nous plaindre et plutôt être reconnaissant·e·s Nous, agent·e·s et représentant·e·s des personnels, sommes vraiment des ingrat·e·s.